

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mmes DUFFILLOL – DARRIET – GOUDENECHÉ - JURADO-GONZALEZ  
MM. BALADE - MANGIEU – CHALOUPIN – NORMANT - GARRIGUES –  
LAFOSSE

Absent excusé :

M BOURREL André (ayant donné procuration à M DUMENIL)

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU 18 FEVRIER 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) N° 2016-006**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par Isabelle DEXPERT et Jean-Luc GLEYZE, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2016, a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 8 000 €. Monsieur le Maire, représenté à cette réunion par Monsieur Jean Pierre BALADE, Premier Adjoint, précise au Conseil Municipal que le système de répartition du FDAEC a été modifié. Les montants ont été revus à la baisse pour les grandes Communes et toutes les Communes de moins de 1000 habitants (ce qui est notre cas) ont reçu une aide à hauteur de 8 000 €. Monsieur Jean Pierre BALADE signale l'obligation de produire des devis pour valider cette aide. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser les opérations suivantes :
  - Entretien de voirie : VC N° 3
  - Achat plaques de rues et numéros pour habitations
  - Entretien d'une partie de la toiture église
  - Installation d'une rambarde de sécurité à la Salle Polyvalente

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 14 349,21 € H.T.

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000 € au titre de ces investissements
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 7 433,75 €

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU S.I.R.P.**

### **N° 2016 – 007**

Suite au vote du Budget du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, le montant de la participation pour la Commune de Bieujac est de 115 747,95 € pour 2016.

Monsieur le Maire informe qu'une modification de participation pour 2015 a été votée après le vote du budget de la Commune ; ce montant s'élevait à 1 902,70 €. Afin de régulariser la situation, il convient d'ajouter cette somme à la participation 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation de Bieujac au financement des charges de fonctionnement du SIRP pour un montant de 115 747,95 € pour 2016 et d'ajouter le reliquat 2015 de 1 902,70 €.

## **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET AUTRES PARTICIPATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions communales et des participations aux différents Syndicats.

Concernant ces-derniers, Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal la hausse de la participation au SIRP de Bieujac/Saint Pardon (+ 1521.74 € auquel se rajoute la modification votée ci-dessus soit 3 424.44 €) comme suite à la décision prise lors du Conseil Municipal extraordinaire du 7 mars dernier. De plus, il signale la légère hausse de la participation communale au SISS (+ 435.22 €) qui s'explique par la fin de la prise en charge du transport vers la piscine de Langon par le Conseil Départemental. Enfin, Monsieur la Maire note la baisse significative de la subvention au S.M.A.H.B.B. (Syndicat d'Irrigation) de – 2 450.45 € ainsi que la stabilité de la participation à Gironde Numérique (500 € comme l'an passé).

Au niveau des subventions communales, Monsieur le Maire présente la liste des subventions délivrées aux associations qui correspond en tout point à celle de l'an passé.

Une précision est toutefois apportée concernant l'association « Encore des Tiroirs cachés » qui ne fait pas partie de la liste étant donné le versement d'une subvention exceptionnelle accordée il y a quelques mois. De plus, Monsieur la Maire précise que ces subventions ne seront versées que si et seulement si les associations concernées proposent des manifestations lors de l'année 2016. L'an passé, le Comité de Jumelage n'ayant produit aucune manifestation, la subvention n'a pas été versée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions communales et autres participations.

## **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du taux des taxes directes locales qui, comme les années passées s'élève à 2.5%. Ainsi le montant des taxes passe de 94 936 € à 97 295 €.

Monsieur le Maire précise que cette hausse habituelle se justifie par les travaux en cours concernant l'arrivée du Haut Débit à Bieujac ainsi que par la dénomination des voies communales, ce qui représente une avancée pour les habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation de 10,11 % à 10,36 %
- Taxe Foncier Bâti de 15,23 % à 15,61 %
- Taxe Foncier Non Bâti de 66,50 % à 68,16 %

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**N° 2016-008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2015 :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'année : Excédent	1 764,28 €
Résultat antérieur : Excédent	33 258,70 €
	-----
Résultat global : Excédent	35 022,98 €
 <u>Résultat d'investissement :</u>	
Résultat de l'année : Déficit	36 607,10 €
Résultat antérieur : Déficit	26 906,85 €
	-----
Résultat de clôture : Déficit	63 513,95 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation au R 1068 en investissement pour 35 022,98 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**  
**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**  
**N° 2016-009**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2015 :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'année : Excédent	35 822,27 €
Résultat antérieur : Excédent	20 781,17 €
	-----
Résultat global : Excédent	56 603,44 €

<u>Résultat d'investissement :</u>	
Résultat de l'année :	0
Résultat antérieur :	0
Résultat de clôture :	0

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation au R 1068 en investissement pour 16 000,00 €  
 Report en fonctionnement R 002 pour 40 603,44 €

**REVERSEMENT PARTIEL DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL**  
**N° 2016 – 010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget annexe du lotissement présente un excédent de clôture du fonctionnement 2015 de 56 603,44 € ;

Considérant le déficit d'investissement du budget principal de 63 513,95 € dû à l'annulation d'une vente d'un ensemble immobilier pour la somme de 115 000 € ;

Afin de financer les besoins en investissement, Monsieur le Maire propose de reverser une partie de l'excédent à savoir 40 000 € au Budget principal.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, un reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement au budget principal pour la somme de 40 000 €.

**VOTE DES BUDGETS 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des budgets prévisionnels 2016.

1°) COMMUNE

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section Investissement :</u>
Dépenses : 386 247,43 €	Dépenses : 112 315,30 €
Recettes : 386 247,43 €	Recettes : 112 315,30 €

2°) LOTISSEMENT

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section Investissement :</u>
Dépenses : 56 603,44 €	Dépenses : 16 000,00 €
Recettes : 56 603,44 €	Recettes : 16 000,00 €

**ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET  
« INITIATIVE TRÈS HAUT DÉBIT »  
N° 2016-011**

Monsieur Jean Philippe MANGIEU présente le dossier concernant Gironde Numérique et rappelle les précédentes actions engagées par le Conseil Municipal afin de faire bénéficier aux Bieujacais de la meilleure connexion possible concernant Internet. Monsieur Jean Philippe MANGIEU rappelle que la Commune pouvait être éligible au Très Haut Débit pas avant une tranche hypothétique à 10 ans. Désormais, et cela grâce aux actions que la Commune a mené auprès de Gironde Numérique et de la CDC, Bieujac est positionné dans la tranche de travaux 2017 – 2022.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU précise que le budget total de cette tranche qui concerne tous les territoires de Gironde, hormis Bordeaux et Libourne, est de 8 M d'Euros. Pour chaque action, un coût moyen pondéré est estimé. Monsieur Jean Philippe MANGIEU signale que l'estimation du coût des travaux pour desservir Bieujac s'élèverait à 191 899.00 €. Il précise que le coût d'une ligne est évalué à 250€ et que la participation de la CDC va s'élever à 50% du montant total. En résumé, le coût à assumer par la Commune revient à 125 €/ligne soit un montant estimatif de 25 000.00 € pour 200 lignes.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU informe le Conseil Municipal que le montant total du budget concernant cette tranche pour la CDC s'élève à 1.7 M d'Euros (soit 800 000 € par an). Il précise que la CDC pourrait contracter un emprunt global que les Communes pourraient rembourser sur plusieurs années (par exemple sur 5 ans ce qui impacterait le budget communal d'environ 5 000 € par an).

Au terme des explications précises de Monsieur Jean Philippe MANGIEU, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

« Le Syndicat mixte Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 36 EPCI (dont la CdC du Sud Gironde) ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Le but de ce syndicat est de mutualiser les moyens pour résorber les zones blanches (zones où l'accès à internet haut débit est impossible), améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire, Gironde Numérique propose à ses membres l'engagement d'un nouveau projet nommé « Initiative Très Haut Débit ». La CdC du Sud Gironde doit indiquer pour la mi-avril 2016 à Gironde Numérique si elle souhaite ou non s'inscrire dans le cadre de ce projet.

**Le projet à l'échelle du département**

La tranche ferme (2017-2022) du projet « Initiative Très Haut Débit » prévoit un investissement estimé à 210 millions d'euros à l'échelle de la Gironde hors métropole bordelaise.

Le plan de financement est le suivant :

- 40 millions d'euros apportés par l'Etat et l'Europe
- Solde réparti entre :
  - o le Département (40 %)
  - o la Région (30 %)
  - o les 36 EPCI (30 %)

La participation des 36 EPCI est répartie entre elles dans le cadre d'une péréquation. La participation de chaque EPCI ne dépend pas en effet du montant réel de l'investissement sur chaque CdC mais du nombre de lignes desservies par le projet. Cette participation est établie à 250 €/ligne.

Ce montage bénéficie directement à la CdC du Sud Gironde, dont les caractéristiques géographiques induisent des coûts d'investissement bien supérieurs à ceux constatés sur d'autres territoires girondins.

Une participation complémentaire à hauteur de 30 % de l'investissement est demandé à la CdC en cas de projet impliquant un investissement supérieur à 833 €/ligne.

### **Le projet sur le territoire de la CdC du Sud Gironde**

La note présentant le projet à l'échelle de la CdC du Sud Gironde est jointe à la présente délibération.

Suite à la première proposition technique présentée par Gironde Numérique en octobre 2015, des évolutions ont été apportées afin de proposer le maximum d'amélioration de l'accès au haut débit sur les différentes communes de la CdC dont les habitants rencontrent actuellement des difficultés de connexion.

6.444 lignes bénéficieront directement du projet dont :

- 3.971 lignes raccordées en FttH (fibre optique jusqu'au domicile)
- 2.473 lignes raccordées en FttN (fibre optique jusqu'à l'armoire de rue)

Le montant total de l'investissement sur la CdC du Sud Gironde est estimé à 8.046.267 €, dont 1.703.835 € à charge de la CdC du Sud Gironde, soit 21 %.

Les retombées du projet étant inégales suivant les communes et vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été actée en réunion de bureau réuni le 10 mars 2016 :

Le projet sera engagé sous réserve que les communes qui en bénéficient directement octroient un fond de concours à la CdC du Sud Gironde à hauteur de 125 €/ligne desservie.

Le dispositif réglementaire afférent aux fonds est régi par l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« V. — Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.  
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »*

Les participations attendues des différentes communes concernées figurent dans le tableau ci-après.

Ces fonds de concours ne devront pas être versés avant 2017. La possibilité de les verser par acomptes sur plusieurs exercices budgétaires ne sera connue qu'au vu des réponses à l'appel d'offres qui va être engagé par Gironde Numérique.

Si Gironde Numérique est amené à appeler le versement intégral dès 2017, la possibilité pour la CdC de souscrire un emprunt plus important que sa participation de 898.335 € et d'accepter un versement des fonds de concours des communes de manière échelonnée sur plusieurs exercices sera étudiée. Aucune décision ferme n'est toutefois prise sur ce point à ce jour ».

## TRANCHE FERME (projet à 5 ans : 2017-2022)

nombre de lignes détaillées par commune	Coût total de l'investissement	fond de concours à verser par la commune à la CdC (125 € / ligne)	reste à charge de la CdC du Sud Gironde
--	-----------------------------------	--	--

### FttH

Langon	2258	5 653 634 €	282 250 €	282 250 €
Toulonne	1062		132 750 €	132 750 €
St Pierre de Mons	214		26 750 €	26 750 €
Fargues	187		23 375 €	23 375 €
Roaillan	98		12 250 €	12 250 €
Coimères	83		10 375 €	10 375 €
Mazères	69		8 625 €	8 625 €
<b>sous-total</b>	<b>3971</b>			<b>496 375 €</b>

### FttN

Castets	458	165 000 €	57 250 €	66 375 €
St Loubert	59		7 375 €	
Bieujac*	14	191 899 €	25 000 €	33 839 €
	186			
Coimères	232	183 520 €	29 000 €	29 000 €
Léogéats	41	186 410 €	5 125 €	5 125 €
Sauternes	24	160 775 €	3 000 €	3 500 €
Bommes	4		500 €	
Noaillan	465	169 351 €	58 125 €	58 125 €
Uzeste*	105	208 880 €	16 750 €	13 125 €
	29	97 901 €		6 625 €
Pompéjac	24		3 000 €	
Cazalis	103	253 674 €	12 875 €	12 875 €
Origne	69	494 130 €	8 625 €	115 246 €
Balizac	195		24 375 €	
Le Tuzan	120	234 654 €	15 000 €	20 000 €
St Symphorien	40		5 000 €	
Louchats	286	214 067 €	35 750 €	35 750 €
Hostens	19	105 285 €	2 375 €	2 375 €
<b>sous-total</b>	<b>2473</b>	<b>2 665 546 €</b>	<b>309 125 €</b>	<b>401 960 €</b>

### TOTAL

	<b>6444</b>	<b>8 046 267 €</b>	<b>805 500 €</b>	<b>898 335 €</b>
--	-------------	--------------------	------------------	------------------

\* deux armoires de rue distinctes assurent la desserte de la commune

\*\* FttN impliquant une participation complémentaire de la CdC (coût/ligne supérieur à 833€)

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'un fond de concours à la CdC du Sud Gironde pour le financement du déploiement du haut débit sur son territoire communal à hauteur de 125€/ligne, correspondant à un montant total de 25 000 € sur la base des 200 lignes prévues au projet.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE RENDUS DES REUNIONS**

### **– Réunion du Conseil Syndical du SICTOM**

Monsieur Guillaume NORMANT fait lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du SICTOM qui s'est tenue le 24 février 2016.

« Après adoption du procès-verbal, le Président Jérôme Guillem procède à la lecture des décisions inhérentes à sa charge.

L'un d'elle concerne en particulier la baisse des tarifs concernant la vente de bacs aux particuliers. Cette baisse intervient car l'USSGETOM a baissé ses prix :

- Bac de 120 litres : 35 € au lieu de 40
- Bac de 240 litres : 45 € au lieu de 50
- Bac de 770 litres : 170 € au lieu de 190

Monsieur le Président procède en suivant à l'élection du nouveau bureau comme suite à l'adhésion de l'ancien canton du Bazadais (4 membres pour le SICTOM et 4 membres pour l'USSGETOM). Il profite de cette élection pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux partenaires bazadais.

Il s'agit ensuite de voter les comptes de gestions et le compte administratif de 2015. Monsieur le Président quitte la Salle et Monsieur Francis ZAGHET, Vice-Président responsable de la Commission des Finances prend la parole pour exposer les différents comptes.

Il en ressort que le budget est à l'excédent de 81 445.84 € au niveau du fonctionnement, ceci étant le résultat de l'abandon de l'assujettissement à la TVA. Le résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté donne un montant de 369 883.12 €.

Les résultats devraient être encore meilleurs en 2016.

En revanche, le budget d'investissement est déficitaire de 357 688 €. Ceci s'explique par l'acquisition de la parcelle attenante à la déchetterie (contrat location-vente).

Avec le résultat antérieur, le résultat cumulé est de – 130 669 €.

Ce qui donne un résultat net (fonctionnement + investissement) de 239 215 €.

Les comptes de gestion et administratif sont votés à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président, de retour dans la salle, entame le DOB 2016.

Au niveau du fonctionnement, une légère hausse des tarifs va avoir lieu cette année (votée lors d'un dernier Conseil Syndical) afin d'harmoniser les tarifs avec ceux de l'ancien SIVOM.

Au niveau de l'investissement, l'autofinancement va permettre le renouvellement de 2 camions. Les travaux de la déchetterie seront projetés pour un prévisionnel de 800 000 € (un prêt de 750 000 € sera contracté).

### **– Commission Fêtes et Cérémonies**

Madame Laurence DUFFILLOL informe le Conseil Municipal de la tenue d'une manifestation dite « Journée Mobylette » le week-end du 21 et 22 mai prochain. Madame Laurence DUFFILLOL annonce que la Commission va participer prochainement à une réunion, prévue fin avril, avec les différents protagonistes de l'organisation de la manifestation (La Maison, M. DELAGE ...).

Par ailleurs, Madame Laurence DUFFILLOL demande aux membres du Conseil Municipal de bien noter cet évènement et qu'il sera très certainement fait appel à eux afin de participer à la logistique de la journée (barriérage, signalétique, sécurité .....).

– **Comice Agricole**

Monsieur Jean François CHALOUPIN informe le Conseil Municipal qu'il a représenté la Commune à la réunion pour le Comice Agricole. Il précise que la manifestation aura lieu cette année à Bazas, fin août, début septembre. Par ailleurs Monsieur Jean François CHALOUPIN signale que la participation de la Commune à cette manifestation s'élève à 20 centimes d'euros par habitant. Il note également une baisse de l'engouement pour le Comice Agricole puisque seulement 28 Communes sur 70 ont envoyé un représentant à cette réunion.

– **Syndicat des Eaux de Castets en Dorthe**

Monsieur Jean François CHALOUPIN informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion pour le vote du budget 2016 du S.I.A.E.P.A. de Castets en Dorthe qui a été adopté à l'unanimité. Concernant les projets du Syndicat pour 2016, Monsieur Jean François CHALOUPIN énumère le remplacement de deux véhicules, le remplacement d'un transformateur à Saint Loubert, une extension de réseau à Mazères ainsi qu'une extension de réseau sur la Commune d'Auros. Monsieur Jean François CHALOUPIN fait également part au Conseil Municipal d'une lettre adressé au Président du Syndicat par un administré bieujacais concernant la mise en conformité de son assainissement collectif.

– **S.I.S.S.**

Madame Mélanie DARRIET informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à la réunion pour le vote du budget 2016 du SISS et annonce qu'il n'y aura pas de grand bouleversement dans la gestion du Syndicat. Madame Mélanie DARRIET précise que les efforts du SISS vont en direction du rétablissement du budget à l'équilibre et que 30 000 € environ ont été récupérés en 2015. Elle indique qu'il n'y aura pas de hausse de la participation des Communes hormis la non-prise en charge du transport en direction de la piscine.

– **Pôle Petite Enfance Jeunesse**

Madame Laurence DUFFILLOL informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à la réunion du Pôle Petite Enfance Jeunesse et précise qu'un bilan quantitatif a été réalisé montrant un déficit réduit. Une réorganisation du service semble s'imposer au vu des nombreuses absences et d'une pression de plus en plus élevée sur le personnel restant, contraint de pallier aux manques criards d'effectifs dans ce département. Madame Laurence DUFFILLOL précise qu'une externalisation des repas des ALSH va être envisagée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Direct) se déroulera à la Mairie de Bieujac le 24 Mars 2016 à 14h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis de l'entreprise SOGEDE d'Aillas pour le nettoyage des parcelles de bois coupées en 2015. Il s'agit des deux parcelles qui recevaient les peupliers communaux et les différentes parcelles de bois des secteurs de Lahitte et des Barrails. En ce qui concerne le nettoyage des parcelles des anciens peupliers, le montant des travaux s'élève à 850 € HT l'hectare. Pour les autres parcelles, dont la coupe rase est fortement recommandée, le montant s'élève à 780 € HT l'hectare. Concernant ces dernières parcelles, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe un devis de l'entreprise NOVAL pour la coupe des feuillus (chênes et châtaigniers). La Commission Voirie et Bâtiment signale qu'elle va se saisir du dossier afin de pouvoir procéder rapidement au nettoyage de ces parcelles avec en filigrane leur replantation dans les délais les plus brefs.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'un administré concernant la pose des nouveaux compteurs électriques LINKY. Cet administré, dans sa missive, fait part au Conseil Municipal de ses craintes sur l'installation de ce compteur et demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les précautions d'usage afin d'informer la population sur les caractéristiques de cet appareillage. Monsieur le Maire signale qu'il a fait une réponse à cet administré, prenant acte de ses revendications et l'informant que l'installation des nouveaux compteurs électriques LINKY sur la Commune de Bieujac ne se ferait pas dans l'immédiat.

En conclusion, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal, aura lieu le 21 Avril 2016.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 50**